

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 9 h 00 au siège du SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC

Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE

M. DELUGA François, Maire de LE TEICH

Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC

M. DUDON Bernard, Maire de PESSAC-SUR-DORDOGNE

M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC

M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON

Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais

Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON

M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire

M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC

M. PAIN Cédric, Maire de MIOS

Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS

M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON

M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE

Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. EGRON Jean-François)

M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (procuration à M. DURANT Marcel)

Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (procuration à M. DUDON Bernard)

Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

(procuration à M. RECORS Roger)

EXCUSÉS

M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional

Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale

M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC

M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE

Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON

Mme MOGA Martine, Conseillère régionale

Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I

M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE

M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR: M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 4 novembre 2020 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 4 novembre 2020.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

Délibération n° DE-0036-2020

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions administratives paritaires (CAP)

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration que, selon l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié (*relatif aux C.A.P*), les représentants des collectivités territoriales aux CAP placées auprès des centres de gestion sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du Centre de Gestion parmi les élus des collectivités affiliées qui n'assurent pas elles-mêmes le fonctionnement d'une CAP.

Suite au renouvellement des représentants des collectivités affiliées au sein du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des CAP.

Compte tenu de la composition des CAP placées près le Centre de Gestion telle qu'établie depuis les élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Conseil d'administration doit ainsi procéder à la désignation de :

- 8 représentants titulaires (et leurs suppléants) pour la CAP de catégorie A ;
- 8 représentants titulaires (et leurs suppléants) pour la CAP de catégorie B;
- 8 représentants titulaires (et leurs suppléants) pour la CAP de catégorie C.

Dans le cadre de cette désignation, il convient de tenir compte des dispositions de l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 qui imposent le respect d'une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe dans le collège des représentants des collectivités territoriales de ces instances consultatives.

Le Conseil d'administration, après déclarations des membres présents et votes à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉSIGNE

En qualité de représentants des collectivités territoriales aux CAP placées près le Centre de Gestion :

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A		
Représentants titulaires	Représentants suppléants	
- M. Didier MAU	- Mme Nathalie LE YONDRE	
- M. Marcel DURANT	- Mme Marie LARRUE	
- Mme Nadine DUCOURTIOUX	- M. Claude GANELON	
- Mme Catherine VIANDON	- M. Jean MINCOY	
- M. Alain MANO	- M. Roger RECORS	
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Chantal GANTCH	
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	
- Mme Josiane ZAMBON	- M. Stéphane DENOYELLE	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie B		
Représentants titulaires	Représentants suppléants	
- M. Marcel DURANT	- Mme Marie LARRUE	
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Nadine DUCOURTIOUX	
- Mme Catherine VIANDON	- M. Jean MINCOY	
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Chantal GANTCH	
- Mme Sylvie BRISSON	- M. Claude GANELON	
- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	- Mme Nathalie LE YONDRE	
- M. Alain MANO	- M. Roger RECORS	
- Mme Josiane ZAMBON	- M. Stéphane DENOYELLE	

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
- M. Marcel DURANT	- Mme Marie LARRUE
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Nadine DUCOURTIOUX
- Mme Catherine VIANDON	- M. Jean MINCOY
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Chantal GANTCH
- Mme Sylvie BRISSON	- M. Claude GANELON
- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	- Mme Nathalie LE YONDRE
- M. Alain MANO	- M. Roger RECORS
- Mme Josiane ZAMBON	- M. Stéphane DENOYELLE

Le Président du Centre de Gestion,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le

> Immeuble HORIOPOLIS 25 rue du Cardinal Richaud CS 10019 33049 Bordeaux Cedex

représentant de l'Etat et de sa publication

ait à BORDEAUX, le 10 novembre 2020.

Le Président.

Roger RECORS Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 1 2 NOV. 2020

PUBLIÉE LE: 1 2 NOV. 2028

Acte à classer

DE-0036-2020

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2020-11-12T12-07-35.00 (MI226407529)

Identifiant unique de l'acte :

033-283300036-20201110-DE-0036-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Désignation des représentants des collectivités territor/

au sein des Commissions administratives paritaires

(CAP)

Date de décision :

10/11/2020

Certifie Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants

5.3.4. autres

Acte:

DE-0036-2020 Désignation CAP.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 12/11/20 à 12:07 Date 12/11/20 à 12:07

Par SMETRYNS Ludivine
Par SMETRYNS Ludivine

Accusé de réception

Date 12/11/20 à 12:18